



Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC VENELLES 1 ROND POINT DE LA GARE 13770 VENELLES déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 5 000 €.

Mme Nadia CHIADO, représentant de la société 1GNIO S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe RESIDENCE LE THALASSA 109 RUE DES NAVIGATEURS 34280 LA GRANDE MOTTE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

CHIADO Nadia

Nombre d'actions : 500

Somme versée : 5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10096 18114 000528924 07

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 21 décembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

JST141

Bertrand FRADIN
Chargé d'Affaires Professionnels
bertrand.fradin@cic.fr

